



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 163-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.281

Déposée le : 05.09.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Arx (Spiegel b. Bern, PVL) (porte-parole)
Remund (Mittelhäusern, Les Verts)
Baumann (Münsingen, UDF)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Rothenbühler (Lauperswil, Le Centre)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.09.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Octroi de prêts aux entreprises dont la survie est menacée par l'augmentation massive des prix de l'énergie

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de permettre aux entreprises implantées à Berne qui sont menacées par l'augmentation des prix de l'énergie de demander un prêt sans intérêts au canton de Berne. Le Conseil-exécutif règle les modalités d'octroi et de remboursement.
2. d'intervenir auprès des entreprises bernoises d'approvisionnement en énergie pour que celles-ci participent aux prêts visés au point 1 et/ou prennent d'autres mesures d'allègement en faveur des entreprises menacées par l'augmentation des prix de l'énergie.
3. d'agir de façon coordonnée avec d'autres cantons et/ou la Confédération s'agissant des points 1 et 2.

Développement :

Compte tenu d'une éventuelle pénurie d'énergie l'hiver prochain, les prix de l'énergie prennent l'ascenseur à l'heure actuelle. Au moment de renouveler leur contrat de fourniture d'électricité, les entreprises qui figurent parmi les gros consommateurs (> 100 000 kWh par an) doivent payer des prix qui, dans certains cas, ont explosé en comparaison avec les tarifs précédents, en particulier si elles souhaitent conclure un contrat de fourniture d'électricité à plus long terme. De telles hausses de prix peuvent vite compromettre la pérennité d'entreprises dans lesquelles, auparavant déjà, la facture d'électricité représentait un poste de dépenses notable.

À ce jour, la flambée des prix de l'électricité ne tient pas à une pénurie d'énergie avérée ou sur le point de sévir à coup sûr, ni à un renchérissement de la production d'électricité. Elle s'explique plutôt par l'incertitude ambiante quant à la survenance d'une pénurie d'énergie ou à l'ampleur potentielle de celle-ci. C'est à cause de cette incertitude que le marché s'emballe en ce moment et que les prix demandés crèvent le plafond.

En tant qu'actionnaire majoritaire de BKW, le canton touche, grâce aux dividendes distribués, une part du bénéfice résultant de la hausse des prix de l'électricité. Il serait injustifiable que le canton profite des turbulences actuelles sur le marché de l'énergie aux dépens d'entreprises implantées dans le canton. En outre, le canton va subir un préjudice considérable si des entreprises bernoises doivent licencier du personnel ou cesser leur activité.

Au vu de ce qui précède, le canton doit venir en aide aux entreprises menacées par la situation actuelle des prix de l'énergie. Un prêt doit permettre à ces entreprises de passer le cap en attendant d'avoir plus de certitude concernant la pénurie d'énergie et de savoir plus précisément à quel niveau les prix de l'énergie se stabiliseront.

Le Conseil-exécutif doit rester flexible sur les modalités d'octroi et de remboursement de tels prêts, raison pour laquelle la présente motion n'entre pas dans le détail à ce sujet. Les prêts doivent en particulier empêcher la fermeture d'entreprises qui seraient menacées à court terme à cause des prix élevés de l'énergie, mais promises à une activité pérenne à moyen et long terme.

En outre, le Conseil-exécutif doit intervenir auprès de BKW et d'autres entreprises d'approvisionnement en énergie pour qu'elles n'empochent pas des bénéfices disproportionnés au détriment d'entreprises grandes consommatrices d'énergie, mais qu'elles se montrent arrangeantes, par exemple en supportant une partie des coûts occasionnés par l'octroi de prêts (notamment le risque de défaillance).

Dans l'idéal, les mesures prévues seront identiques ou comparables dans toute la Suisse pour éviter un patchwork de solutions disparates et toute distorsion de concurrence. C'est pourquoi le Conseil-exécutif est prié de coordonner l'octroi de prêts et les accords avec les entreprises d'approvisionnement en énergie avec d'autres cantons et/ou avec la Confédération.

Motivation de l'urgence : en prévision d'une éventuelle pénurie d'énergie l'hiver prochain, les prix de l'énergie connaissent une forte hausse à l'heure actuelle. Les entreprises dont la survie est menacée par cette situation ont besoin d'un soutien immédiat. Autrement, nous risquons d'assister bientôt à des fermetures d'entreprises et, partant, à des pertes d'emplois.

Destinataire
– Grand Conseil